

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 7 avril 2026

## SEANCE CONSACREE à L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- 1) Approbation du Compte rendu de la séance précédente
- 2) Indemnités de fonction des élus
- 3) Délégations du conseil municipal au Maire
- 4) Désignation des représentants de la commune dans les syndicats mixtes ouverts
- 5) Création et constitution des commissions municipales
- 6) Commission communale des impôts directs : Nomination des commissaires
- 7) Finances communales :
  - Vote du CFU (Compte Financier Unique) exercice 2025
  - Affectation de résultats de fonctionnement exercice 2025
  - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
  - Vote du budget primitif communal exercice 2026
- 8) Avenant au contrat PEC (parcours emploi Compétences) CUI (contrat Unique d'Insertion) :  
Modification de la durée hebdomadaire de travail
- 9) Informations et Questions diverses

Le sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Pédrot  
Étaient présents outre le Maire sus nommé :

### **MM les conseillers municipaux et Adjointe au Maire :**

- Mme Valérie Davin
- M. Pascal Ballu
- M. Christophe Verdier
- M. Ferran Mesa Turo
- Mme Mathilde Perrot

Absent ayant donné procuration : Mme Anne Van Der Meulen, procuration à Mme Valérie Davin

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Christophe Verdier est désigné secrétaire de séance.

---

## **1. Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

Le compte rendu de la séance du 9 mars 2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de revenir sur le point 3 relatif à la demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de réfection de la toiture d'un bâtiment communal, ce point devant faire l'objet d'une nouvelle délibération en fin de séance.

Sous cette réserve, le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

---

## **2. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus**

Monsieur le Maire donne lecture des dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux indemnités de fonction des élus municipaux.

Il est rappelé que :

- L'indemnité du maire est fixée selon le taux maximal prévu par la loi pour la strate démographique de la commune ;
- Le conseil municipal doit délibérer sur l'indemnité de fonction de l'adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer l'indemnité de fonction du premier adjoint à 10,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- De préciser que cette indemnité sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Vote : adopté à l'unanimité.

---

## **3. Délégations du conseil municipal au maire**

Monsieur le maire rappelle les dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatives aux délégations de pouvoir que le conseil municipal peut accorder au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De ne pas accorder de délégation de pouvoir au maire pour l'exercice des compétences du conseil municipal ;
- Que toutes les décisions relevant de la compétence du conseil municipal devront être soumises à une réunion du conseil pour validation.

Vote : adopté à l'unanimité.

---

## **4. Désignation des représentants de la commune dans les syndicats et organismes extérieurs**

### **4.1. Syndicat mixte Canigó Grand Site**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- M. Christophe Verdier en qualité de délégué titulaire ;
- M. Patrick Pedrot en qualité de délégué suppléant.

Vote : adopté à l'unanimité.

## **4.2. Syndicat départemental d'énergie et d'électricité du Pays catalan (SYDEEL 66)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- M. Patrick Pedrot en qualité de délégué titulaire ;
- Mme Valérie Davin en qualité de déléguée suppléante.

Vote : adopté à l'unanimité.

## **4.3. Association des collectivités forestières des Pyrénées-Orientales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- M. Christophe Verdier en qualité de représentant titulaire ;
- Mme Mathilde Perrot en qualité de représentante suppléante.

Vote : adopté à l'unanimité.

---

# **5. Création et constitution des commissions municipales**

Monsieur le Maire présente l'organisation des commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de constituer les commissions suivantes :

## **5.1. Commissions municipales**

Commission finances :

- Titulaire : M. Pascal Ballu
- Suppléant : M. Patrick Pedrot

Commission communication / information :

- Titulaire : M. Christophe Verdier
- Suppléante : Mme Mathilde Perrot

Commission ordre public / réglementation / sécurité / prévention / gestion des agents :

- Titulaire : M. Patrick Pedrot
- Suppléante : Mme Valérie Davin

Commission urbanisme / PLU / appel d'offres

- Titulaire : M. Pascal Ballu
- Suppléante : Mme Mathilde Perrot

Commission coopération intercommunale / transfrontalière / patrimoine / église / catalanité :

- Titulaire : M. Ferran Mesa Turo
- Suppléante : Mme Anne Van Der Meulen

Commission espaces verts / nature / environnement / tourisme :

- Titulaire : M. Christophe Verdier
- Suppléant : M. Ferran Mesa Turo

Commission cérémonies / fêtes / animations / manifestations / culture

- Titulaire : Mme Valérie Davin
- Suppléantes : Mme Mathilde Perrot et Mme Anne Van Der Meulen

Commission aides sociales / anciens / enfants / familles

- Titulaire : Mme Anne Van Der Meulen

- Suppléante : Mme Mathilde Perrot

## **5.2. Commission de délégation de service public et de concession**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

Membres titulaires :

- Mme Valérie Davin
- Mme Mathilde Perrot
- M. Ferran Mesa Turo

Membres suppléants :

- Mme Anne Van Der Meulen
- M. Pascal Ballu
- M. Christophe Verdier

Vote : adopté à l'unanimité.

---

## **6. Commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle que la commission communale des impôts directs doit être composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Il indique qu'à ce jour, une seule candidature a été reçue. Le conseil municipal prend acte de cette situation et décide de poursuivre l'appel à candidatures afin d'établir une liste complète dans le délai réglementaire.

Aucune désignation définitive n'est arrêtée à ce stade.

---

## **7. Désignation du correspondant défense**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- M. Patrick Pedrot, Maire, en qualité de correspondant défense.

Vote : adopté à l'unanimité.

---

## **8. Désignation du correspondant incendie et secours**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- M. Patrick Pedrot, Maire, en qualité de correspondant incendie et secours.

Vote : adopté à l'unanimité.

---

## 9. Finances communales – Compte financier 2025 et budget 2026

Monsieur Pascal Ballu présente la situation financière de la commune.

### 9.1. Compte financier 2025

L'exercice 2025 fait apparaître :

#### Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 26 266,17 €  
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA) : 18 383,44 €  
Résultat de clôture à affecter : 44 649,61 €

#### Résultat d'investissement :

Solde d'exécution de l'exercice : - 68 039,18 €  
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA) : 36 908,42 €  
Résultat de clôture:(ligne 001) : -31 130,76 €

Solde Restes à Réaliser : 0,00 €

Résultat clôture + RAR : - 31 130,76 €  
Besoin de financement : 31 130,76 €

Il est précisé que la commune présente une situation financière saine, avec peu d'endettement.

### 9.2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Il est proposé de répartir l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Compte 1068 (investissement)	31 130,76
Compte 002 (report fonctionnement)	13 518,85
<b>Total</b>	<b>44 649,61 €</b>

### 9.3. Budget primitif exercice 2026

Les grandes orientations budgétaires présentées sont les suivantes :

- Baisse de 6 % des charges générales de fonctionnement ;
- Hausse de 5 % des charges de personnel ;
- Stabilité des recettes courantes ;
- Diminution de 53 % des charges financières ;
- Absence d'augmentation des taux d'imposition communaux ;
- Virement de 20 000 € du fonctionnement vers l'investissement.

Les dépenses d'investissement annoncées portent notamment sur :

- Voirie : 5 000 € ;
- Matériel technique : 3 000 € ;
- Installations générales : 7 000 € ;
- Bâtiments communaux : 9 500 € ;
- Remboursement du capital des emprunts : 12 800 €.

Les recettes d'investissement comprennent notamment :

- 14 300 € de reversement de TVA ;
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement ;
- Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 20 000 €.

Le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 et le budget primitif exercice 2026, le maire ne prenant pas part au vote du compte financier.

Vote : adopté à l'unanimité.

---

## **10. Avenant au contrat parcours emploi compétence**

Monsieur le Maire présente l'avenant au contrat parcours emploi compétence de Mme Mathilde Coulard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De modifier la durée hebdomadaire de travail du contrat en ajoutant cinq heures supplémentaires par semaine ;
- De fixer la prise d'effet de cet avenant au 1er mai 2026.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Vote : adopté à l'unanimité.

---

## **11. Abrogation de la délibération du 9 mars 2026 relative à la réfection de la toiture du bâtiment communal et lancement d'une nouvelle consultation**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération du 9 mars 2026 avait validé le projet de réfection de la toiture du bâtiment communal cadastré section A 75, abritant la mairie ainsi que trois appartements loués à l'année, sur la base d'un devis de l'entreprise SARL Palmera.

Considérant :

- Que le devis n'a pas été signé ;
- Que le dossier de demande de subvention n'a pas été déposé ;
- Que le conseil souhaite revoir et détailler les travaux à réaliser, notamment le remplacement éventuel de chevrons et d'autres éléments structurels ;
- Qu'il convient de mettre plusieurs entreprises en concurrence ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'abroger la délibération du 9 mars 2026 relative à ce projet ;
- D'autoriser le maire à lancer une nouvelle consultation pour la réfection de la toiture du bâtiment communal cadastré section A 75 ;
- De demander l'élaboration d'un dossier technique détaillé ;
- D'étudier un nouveau plan de financement et les subventions mobilisables ;

- De soumettre les futures propositions d'entreprises à l'examen du conseil municipal avant tout engagement.

Vote : adopté à l'unanimité.

---

## **12. Questions diverses**

### **12.1. Bâtiment communal – question sur la conformité électrique**

Une question est soulevée par une habitante concernant la conformité électrique d'un logement situé dans le bâtiment communal, à la suite d'un diagnostic.

Monsieur le Maire indique que si des travaux de remise aux normes étaient engagés, ceux-ci devraient probablement porter sur l'ensemble du bâtiment. L'idée d'un diagnostic global du bâtiment est évoquée.

### **12.2. Tempête du 15 mars 2026**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courrier a été adressé à Mme la Sous-Préfète concernant le non-classement en catastrophe naturelle des événements survenus le 15 mars 2026. Il indique qu'un article pourrait paraître dans la presse locale et qu'une conférence de presse pourrait être organisée selon la réponse reçue.

### **12.3. Message de soutien de M. Michel Anrigo**

Monsieur le Maire donne lecture d'un message adressé par M. Michel Anrigo, exprimant son soutien à la nouvelle équipe municipale, remerciant les élus pour leur engagement et saluant également le travail de l'équipe précédente.

### **12.4. Suites des dégâts causés par la tempête**

Des échanges ont lieu au sujet du dégagement de branches, de souches et de l'organisation d'aides bénévoles pour poursuivre les opérations de remise en état.

### **12.5. Soutien à une mobilisation scolaire à Arles-sur-Tech**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'est rendu à Arles-sur-Tech pour soutenir les parents mobilisés contre la fermeture d'une classe de maternelle.

### **12.6. Communauté de communes du Haut-Vallespir**

Monsieur le Maire évoque la prochaine réunion de la communauté de communes du Haut-Vallespir, au cours de laquelle devra être élu le président, ainsi que les discussions en cours autour de la gouvernance intercommunale.

---

### **Clôture de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le Maire  
Patrick Pedrot

Le secrétaire de séance  
Christophe Verdier

